Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1969)

Heft: 113-114: L'état de la question : service militaire différencié : présence dans le Tiers-Monde

Artikel: L'organisation suédoise, la SIDA

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028368

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

II
L'ORGANISATION SUÉDOISE, LA SIDA

Nous connaissons en Suisse des corporations de droit public; mais, le plus souvent, c'est une manière élégante pour les milieux de l'économie privée de participer aux décisions de l'Etat. En Suède, de façon plus originale, existe une véritable autonomie de certains services de l'Etat. C'est ainsi que les tâches d'assistance technique et d'aide humanitaire auprès des pays pauvres ont été confiées à la SIDA (Swedish International Development Authority). La SIDA est l'une de ces institutions, désignées en Suède par le terme de « boards » et qui existent dans divers domaines, notamment pour les affaires sociales (Socialstyrelsen) et pour le commerce (Kommerzkollegium). Il s'agit d'organisations publiques ayant le caractère d'administrations autonomes et qui sont rattachées à un ministère, mais sans toutefois lui être subordonnées.
La SIDA, quant à elle, est administrativement rattachée au Ministère des affaires étrangères. Elle est placée sous l'autorité d'un conseil d'administration, composé de neuf membres (parlementaires et représentants d'institutions diverses) et présidé par le directeur général de la SIDA lui-même.
Mais c'est le Gouvernement qui, sur proposition du Ministre des affaires étrangères, a le pouvoir de décision sur les actions et programmes de la SIDA. Les projets sont élaborés en consultation avec les autres ministères et avec les institutions privées compétentes. Au stade de l'exécution des projets, la décision appartient au directeur général de la SIDA agissant en accord avec le conseil d'administration.

La SIDA occupe un personnel de 235 employés. Sur les 504 millions de couronnes que la Suède attribue chaque année à l'aide aux pays en voie de développement, somme qui comprend les contributions aux institutions internationales (PNUD, PAM, UNICEF, etc.), la SIDA reçoit 300 millions : 285 vont au financement de l'aide et 14 millions environ couvrent les frais administratifs.
L'assistance humanitaire proprement dite a été confiée à la SIDA en raison de son analogie avec l'aide aux pays en voie de développement. Elle ne représente qu'une partie mineure de son activité. Sur les 285 millions du budget, 18,4 millions sont prévus pour des buts humanitaires (dont 10,4 affectés à l'UNRWA).
D'une manière générale, l'action de la SIDA s'exerce toujours d'entente avec l'Etat bénéficiaire. Mais tout en restant officielle, l'aide gouvernementale peut passer par l'intermédiaire d'institutions privées (Eglises, sociétés missionnaires, Croix-Rouge, associations coopératives). Ces institutions ne sont pas représentées comme telles au sein de la SIDA (encore qu'un dirigeant de la Croix-Rouge suédoise soit le vice-président du conseil d'administration); il y a donc collaboration, sans ce goût, très helvétique, de faire des organes d'administration des organes représentatifs.
C'est la SIDA qui, avec la collaboration de l'état-major de l'armée et de la Croix-Rouge, a mis sur pied un groupe de volontaires pour l'aide en cas de catastrophes. Les effectifs de cette unité de cadres techniques (une cinquantaine d'hommes) ont été recrutés parmi les anciens soldats des bataillons suédois de l'ONU. Jusqu'à présent, les services de cette unité n'ont été requis par aucun pays. Mais des équipes ont été mises à disposition du C.I.C.R.; elles ont su prouver leur efficacité.